

Session du Conseil Départemental du 12 décembre 2016
Intervention Jean-Paul PAVILLON
Les transports

Monsieur le Président, Chers collègues,

Les négociations menées actuellement entre les différentes collectivités concernant les transferts de compétences vont déterminer le nouveau visage de notre département pour les prochaines années.

Nous n'avons que très peu d'informations à ce sujet.

Ce temps d'échange est donc avant tout un temps d'information nous concernant.

La loi NOTRe prévoit le transfert à la Région au 1er janvier 2017 de l'organisation des transports routiers non urbains de personnes. Elle prévoit également, au 1er septembre, le transfert du financement, de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires hors des périmètres de transports urbains. Le transport spécifique des élèves en situation de handicap demeure, quant à lui, du ressort du Département.

La loi prévoit la mise en place obligatoire de « Conférences Territoriales de l'Action Publique » qui doivent convenir d'une convention d'exercice concertée des compétences entre les différentes collectivités.

Aucune information n'a filtré jusqu'ici sur leur mise en œuvre dans notre Région. Où en est-on de la CTAP ? Nous demandons à ce que tous les groupes d'élus soient destinataires des comptes-rendus de réunions de ces CTAP.

Évidemment, les négociations les plus épineuses doivent porter sur les transferts des moyens financiers et humains. Aucune collectivité n'acceptera de s'engager sur de nouvelles compétences sans contreparties suffisantes.

C'est le second axe de notre intervention : quels seront les moyens d'action pour le département demain ?

Au 1er janvier 2017, les départements seront privés de plus de la moitié de leurs recettes de CVAE au profit des régions pour l'exercice de la compétence transports. C'est une question qui vaut 36 millions d'euros !

Ma question est : est-ce que le montant réel du coût des transports par le département (en 2016) correspond bien à ce montant de recettes de la CVAE ? C'est ça à mon avis qui est important. Ne pas se démunir de plus que ce que représente véritablement le transfert des transports.

De manière générale, quelles seront les méthodes de calcul des compensations ? Comment seront-elles revues annuellement ? Qui décidera ? Le département sera-t-il obligé de suivre ? Quelles sont les orientations défendues sur la compétence qui nous intéresse à travers cette délibération ? Allons-nous vers un syndicat régional des transports que nous défendions à l'échelle départementale ?

Enfin, nous discutons de grandes compétences et de budgets, mais surtout n'oublions pas le facteur humain.

Ce bouleversement territorial interroge de nombreux agents, qui accompagnent et rendent possible le changement. Mais comment va se passer ce transfert pour eux ? D'abord, parce qu'ils ne disposent que de trop peu de visibilité depuis de longs mois sur les transferts envisagés. On en parle depuis des mois, pour autant, rien ne transpire concrètement sur les éventuels changements. Ils n'ont, à ce jour, aucune visibilité.

Monsieur le Président, vos réponses à nos questions, seront sans doute très écoutées, au-delà de notre Assemblée.